

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance extraordinaire du 19 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 19 décembre 2025 à 8 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey, Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté et Mélanie Plourde
Est absent :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 8 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 341.12.2025 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3. Appropriation de l'excédent non affecté — Planification de la main-d'œuvre 2025
- 4. Affaires nouvelles
 - 4.1. Octroi d'un contrat à Construction de l'Avenir 1996 inc. — Services de pelle mécanique et d'un camion 12 roues dans le cadre de branchements de services sur la rue Jean Allard – Appropriation au fonds réservé à la vente des terrains
 - 4.2. Octroi d'un contrat à JP Larouche et Fils inc. — Fourniture de main-d'œuvre et de pièces dans le cadre de branchements de services sur la rue Jean Allard – Appropriation au fonds réservé à la vente des terrains
 - 4.3. Dons et subventions
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 342.12.2025 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ — PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE 2025

Considérant qu'il y a lieu d'approprier une somme à l'excédent non affecté en raison d'une réorganisation de la main-d'œuvre au cours de l'année 2025 ;

Considérant que des dossiers majeurs, dont les travaux de réfection du 2^e Rang Ouest, la construction des infrastructures du développement résidentiel, les travaux de réfection à l'aréna ainsi que la présence de nitrates/nitrites dans l'eau ont généré un surplus de travail ainsi qu'une restructuration des équipes ;

Considérant le mouvement du personnel ainsi que certains départs de travailleurs pour des congés de maternité et de paternité ;

Considérant que l'automne 2025 a connu une arrivée de neige hâtive nécessitant une préparation adéquate pour le déneigement ;

Considérant qu’une variété d’activités récréatives et culturelles ont été organisées et offertes à la population.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D’approprier la somme de 83 612,51 \$ à l’excédent non affecté dans le cadre de la réorganisation de la main-d’œuvre pour l’exercice financier 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

4. AFFAIRES NOUVELLES

4.1 343.12.2025 OCTROI D’UN CONTRAT À CONSTRUCTION DE L’AVENIR 1996 INC. — SERVICES DE PELLE MÉCANIQUE ET D’UN CAMION 12 ROUES DANS LE CADRE DE BRANCHEMENTS DE SERVICES SUR LA RUE JEAN ALLARD – APPROPRIATION AU FONDS RÉSERVÉ À LA VENTE DES TERRAINS

M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M^{me} Mélanie Plourde :

D’octroyer à Construction de l’avenir 1996 inc. le contrat de location d’une pelle mécanique et d’un camion 12 roues, dans le cadre des travaux de branchement des services municipaux (aqueduc, égout sanitaire et pluvial) sur deux emplacements situés sur la rue Jean-Allard, pour un montant de 10 707,67 \$, plus les taxes applicables.

Cette somme sera appropriée au fonds réservé à la vente des terrains

Adoptée à l’unanimité des conseillers

4.2 344.12.2025 OCTROI D’UN CONTRAT À JP LAROCHE ET FILS INC. — FOURNITURE DE MAIN-D’ŒUVRE ET DE PIÈCES DANS LE CADRE DE BRANCHEMENTS DE SERVICES SUR LA RUE JEAN ALLARD – APPROPRIATION AU FONDS RÉSERVÉ À LA VENTE DES TERRAINS

M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D’octroyer à JP Larouche et Fils inc. le contrat pour la fourniture de pièces et main-d’œuvre requises dans le cadre des travaux de branchement des services municipaux situés sur la rue Jean-Allard, pour un montant de 8 055,62 \$, plus les taxes applicables.

Cette somme sera appropriée au fonds réservé à la vente des terrains

Adoptée à l’unanimité des conseillers

4.3 345.12.2025 DONS ET SUBVENTIONS

M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M^{me} Mélanie Plourde d’autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement de l’aide financière suivante :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
SP Canada-Lac-St-Jean	5 à 7 d’affaires	100 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Luc Maltais propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier